

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019**RÉUNION PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 février 2019 ouverte et avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Mme SCHEEN est excusée

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Mme CHANSON est excusée

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- Pas d'excusé

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET – MM. DERWAHL et DEGEY sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'à partir de ce jour, et en accord avec le Bureau, la tenue d'un registre des présences avec un système de double signature est d'application, et ce, afin de pouvoir bénéficier du jeton de présence dans son entièreté. Il vous sera dès lors demandé de signer à l'entrée de la séance du Conseil ainsi qu'à la sortie.

Je vous rappelle également qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Question d'actualité

Document 18-19/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la situation des Éditions de l'Avenir.

Document 18-19/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à Ogeo Fund.

Document 18-19/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la construction d'un ensemble de 3 bâtiments sur le site de la Centrale nucléaire de Tihange.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A04, 18-19/A05, 18-19/A06).

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points. Pour la première question référencée 18-19/A04, je donne la parole à Mme Muriel GERKENS. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GERKENS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues.

Le 27 novembre 2018, vous nous avez présenté une déclaration de politique générale où vous faisiez référence.... Non, plutôt ; le 27 novembre, nous avons adopté, ici en Conseil provincial, une motion en faveur du pluralisme éditorial et économique de la presse et en faveur de la défense de l'emploi dans ce secteur et plus particulièrement dans les éditions de l'Avenir puisque les éditions sont actionarisées à 100% par Nethys et par ce biais par Publifin et donc la Province y est représentée de manière particulièrement importante.

Cette motion manifestait son soutien aux travailleurs des éditions de l'Avenir, demandait de préserver l'emploi, de développer un climat de confiance et de respect mutuel pour la gestion de l'avenir en sachant qu'il y avait une restructuration qui était néanmoins nécessaire et considérée comme telle et nous étions face à des conflits importants entre le personnel, la direction, l'actionariat des éditions de l'Avenir.

Cette motion recommandait également d'examiner les possibilités pour les Editions de l'Avenir pour un portage éventuel de l'Avenir par la Région wallonne, par exemple, le temps de trouver une autre solution qui pouvait convenir.

Dans la DPG, vous faites référence à cette motion en disant vraiment la Province s'est positionnée pour la liberté de la presse et la préservation de l'emploi dans ce secteur.

En décembre, finalement des accords se trouvent où on se retrouve avec un plan de restructuration, des dispositions sociales qui limitent à 45 le nombre de licenciements si possible y parvenir par des départs naturels et si nécessaire des départs qui seraient alors décidés par la direction et qui seraient alors des licenciements secs avec une échéance fixée au 18 février 2019.

Or, nous apprenions le 11 février dernier, il y a quelques jours à peine, on apprenait qu'à nouveau les relations entre les journalistes et la direction et son actionnaire Nethys étaient à nouveau particulièrement négatives. Les journalistes craignant des licenciements massifs désignés par la direction et peut-être ciblés sur les têtes « gênants ».

Heureusement, il y a eu des rencontres, il y a eu des négociations entre les représentants de l'AJB, la direction et l'actionariat qui finalement ont abouti à, de nouveau, un accord qui permettrait de répondre à la fois à une restructuration, à des pertes d'emploi mesurées et en limitant à 4ETP max les licenciements secs et en garantissant que les critères seraient uniquement de type organisationnels ou de compétences en lien avec le plan de redéploiement.

Depuis, il y a encore eu des rencontres et donc, les questions que je voulais vous poser sont en rapport avec tout ce qui se passe là-bas et en lien avec notre motion et puis la référence qui y est faite dans la DPG provinciale. Ces nouveaux épisodes sont loin d'un climat de confiance et de respect mutuel tels que nous les souhaitions dans notre motion.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Par rapport à cela, est-ce qu'il y a eu intervention de la part du Collège provincial auprès de l'actionnariat dont nous faisons partie, donc auprès de nos collègues actionnaires pour rappeler nos exigences concernant ces relations et aussi concernant la possibilité éventuelle de pousser à un portage par la Région wallonne pour envisager d'autres alternatives en sachant que la restructuration de Nethys et son plan de redéploiement n'a pas avancé, n'a pas encore abouti à des concrétisations. Par rapport à ce travail que nous attendons, là aussi c'est l'occasion de vous demander où on en est, comment nos représentants à la Province se positionnent-ils et car c'est aussi des éléments qui apparaissent de plus en plus dans la presse de manière répétée, qu'en est-il de la possibilité, de céder des participations dans les éditions de l'Avenir, de les céder avant la cession d'une partie de VOO, là aussi quels éléments pouvez-vous nous donner ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la seconde question, référencée 18-19/A05, je donne à présent la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les membres du Collège Provincial, Chers Collègues,

Divers articles de presse ont à nouveau fait mention de malversations financières au sein de la filiale immobilière anversoise d'Ogeo Fund, Land Invest Group.

Vraisemblablement, la gestion de cette entité semble légèrement calamiteuse et porte préjudice au Fonds de pension, sur au moins deux points : sa réputation, et par la même sur celle de ses affiliés, et sa rentabilité. Habituellement, la gestion d'un fonds de pension se fait dans la discrétion.

Au sein de la Province, je sais que seuls les Députés provinciaux sont directement affiliés à Ogeo Fund, toutefois une des plus grandes intercommunales, Enodia-Publifin, en est affilié et la Province en est le premier actionnaire.

Ma question pose sur le mode de désignation des membres du Conseil d'Administration d'Ogeo Fund. Comment les Députés provinciaux sont-ils amenés à s'exprimer à ce sujet ?

Par ailleurs, la Province est encore l'actionnaire majoritaire d'Enodia. Est-ce qu'une concertation a lieu entre le Conseil d'Administration d'Enodia et les Députés provinciaux à propos d'Ogeo Fund ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

M. GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues,

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Madame la Conseillère, votre question d'actualité à propos des « Éditions de l'Avenir » me réconforte et aussi m'étonne tout à la fois.

Tout d'abord, elle me permet de souligner avec satisfaction qu'un accord définitif est intervenu le 17 février dernier entre les représentants de la rédaction et la direction des « Éditions de l'Avenir » finalisant celui déjà trouvé en décembre avec les organisations syndicales.

J'ose espérer que ma satisfaction est partagée par chacun au sein de cette assemblée.

C'est donc l'occasion pour moi, au nom du Collège provincial, de saluer, depuis cette tribune, la responsabilité de tous les interlocuteurs sociaux qui ont su dépasser chacun leurs appréciations personnelles et parfois leurs positions trop rigides pour mettre fin à un conflit alimenté par un mauvais climat entre les diverses parties impliquées, hélas souvent amplifié par des considérations extérieures.

Chacun, conscient des enjeux, a su renouer le dialogue et conclure cet accord qui permettra, in fine, un plan de redéveloppement sur cinq ans au sein du groupe Nethys. Comment en effet ne pas s'en réjouir ?

Gardons-nous cependant de tout triomphalisme et sachons raison garder. N'oublions pas que des travailleurs vont, même volontairement, quitter leur emploi. On ne peut pas dire, avec une certaine arrogance, dans la froideur des chiffres d'un plan de restructuration, que le personnel devrait être content, comme je l'ai lu dans certains articles de presse. Souvenons-nous que des femmes et des hommes, journalistes ou non, perdent aussi un travail qu'ils exerçaient parfois depuis des années et qu'ils devront se réorienter ou mettre un terme à leur carrière professionnelle.

Je dois également à la vérité de dire, Madame la Conseillère, que certains termes de votre interpellation m'ont quelque peu étonné notamment à propos de la motion que notre assemblée a approuvée, à l'unanimité, le 27 novembre dernier. Nous y sommes donc tous attachés, autant que vous, dans les limites et la portée qu'une motion du Conseil provincial possède par nature.

Ce n'est pas à vous, Madame la Conseillère, expérimentée des parlements pendant plusieurs législatures, que j'apprendrai qu'une motion votée par une assemblée ne peut avoir de valeur contraignante, même si chacun de nous, j'en suis sûr, continuera, en tout lieu et en toute circonstance, à défendre le contenu du texte que nous avons rédigé et approuvé en commun à propos des « Éditions de l'Avenir ».

Force est d'ailleurs de constater que les grands principes repris dans cette motion ont été entendus à commencer par le soutien aux travailleurs que je viens d'évoquer et par notre volonté de privilégier la négociation entre les parties, sans tabou, ni dogmatisme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

On s'est trop longtemps imaginé qu'il appartenait à la Province de Liège de piloter directement le management des filiales d'ENODIA. Comme vous le savez, des structures sont en place et des mécanismes de contrôle permettent aux représentants des différents actionnaires de s'exprimer et de demander des compléments d'information sur les choix stratégiques qui sont proposés au Conseil d'administration. À cet égard, je tiens d'ailleurs à saluer le travail de notre collègue Julien VANDEBURIE qui a demandé l'inscription d'un point relatif aux « Éditions de l'Avenir » au dernier Conseil d'administration d'ENODIA.

Chacun doit exercer ses responsabilités et jouer son rôle dans le respect des autres, là où l'on doit être, là où l'on est efficace.

Pour alléger un tant soit peu nos débats par un clin d'œil, je reprendrai une comparaison, peut-être osée, avec un tout autre milieu, celui du sport, chère à ma collègue Katty Firquet, où il y a des dirigeants qui dirigent, des entraîneurs qui entraînent et des joueurs qui jouent, selon une expression consacrée sur la répartition des tâches. Espérons que nous trouverons aussi ce subtil équilibre de responsabilités, sans froisser le besoin irrésistible de faire circuler les informations nécessaires à chacun.

Revenons, je vous en prie, simplement aux faits et dans un deuxième temps aux perspectives d'avenir pour cette société d'édition.

Rappelons qu'il y aura quatre licenciements secs établis sur des critères d'organisation et non sur base d'une liste noire de journaliste « gênants ». Une enveloppe supplémentaire de 700.000 € sera aussi débloquée pour accompagner ce plan social qui est évalué à plus de cinq millions.

Un plan de redéploiement des « Éditions de l'Avenir » a donc été présenté au Conseil d'administration d'ENODIA. Tous ses membres ont donc eu l'occasion de juger de la volonté de remettre en selle la société d'édition qui a incontestablement un avenir au sein du groupe Nethys.

Il n'est sans doute plus besoin de rappeler une nouvelle fois les énormes difficultés que rencontre le monde de la presse écrite, en Belgique comme ailleurs. En perte de vitesse depuis des dizaines d'années en raison de nombreux facteurs qu'il serait trop long d'évoquer ici, mais que chacun perçoit bien, le journal papier, face à une digitalisation envahissante, semble aujourd'hui arriver au bout d'un cycle. Certains peuvent le regretter au détour d'une pensée nostalgique, j'en fais partie, mais, vous en conviendrez, il est inutile de refuser une évolution inéluctable comme le cocher de fiacre confronté à la déferlante de l'automobile.

À l'instar d'autres secteurs économiques, celui de la presse en Belgique francophone est appelé, dans les prochaines années, à d'importantes mutations. Dans bien des domaines, des progrès considérables seront apportés en termes de services mais engendreront des conséquences sociales qu'il faudra maîtriser et corriger par une démarche positive. La transition numérique devra être prise en compte à tous les niveaux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Cette mutation, sans précédent, est l'une des priorités de la Province de Liège pour la présente législature. Ainsi, le projet de Pôle Bavière qui sera, entre-autres, un opérateur d'éducation numérique œuvrera à l'adaptation harmonieuse entre l'écrit sur support papier et la sphère digitale, sans rupture et exclusive.

Dans cette perspective d'évolution inexorable, la presse écrite ne fait évidemment pas exception. Sans connexion avec d'autres types de diffusion d'informations, le modèle actuel, même adossé à un site internet spécifique, est aujourd'hui révolu.

Une convergence entre les acteurs de télécommunication et les médias est indispensable et vitale. Avec VOO, le groupe Nethys permet ce rapprochement. Il faudra accélérer ces synergies, notamment par l'exploitation de contenus rédactionnels par VOO qui pourra proposer un accès privilégié à ses abonnés dès cette année.

Pour les « Éditions de l'Avenir », tous les résultats ne se feront pas sentir immédiatement, notamment en raison de recettes publicitaires incertaines. L'horizon 2020 semble être une échéance raisonnable pour juger, dans les faits, de l'efficacité de ce plan de redéploiement.

Au-delà de l'aspect économique et social, nous aurons probablement l'occasion de revenir, dans le cadre d'autres débats, sur le pluralisme de la presse et celui des opinions comme le Collège l'a annoncé dans sa Déclaration de politique provinciale 2018-2024.

Pour conclure et vous apporter une réponse complète, Madame la Conseillère, je vous garantis que le Collège provincial demeurera particulièrement vigilant quant aux « Éditions de l'Avenir » et plus généralement quant au projet du groupe Nethys de ne plus détenir que des participations minoritaires mais orientées vers des investissements stratégiques pour l'emploi en province de Liège.

Je vous remercie.

J'enchaîne avec la deuxième réponse à la question de M. Julien VANDEBURIE.

Monsieur le Conseiller provincial, Pour répondre à votre question, tout d'abord, en ce qui concerne les articles de presse relatifs à Land Invest Group, il est important de noter les éléments suivants : Suite à la publication des articles de David Leloup et de Tom Cochez dans l'hebdomadaire Le Vif/l'Express relatifs à Land Invest Group, Ogeo Fund a décidé de porter plainte aussi bien devant les tribunaux qu'auprès des autorités déontologiques des journalistes, pour propos mensongers et diffamatoires.

De manière générale, les instances d'Ogeo Fund et leurs avocats ont dû constater que ces différents articles étaient truffés de mensonges, amalgames et diffamations.

Il apparaît que les articles du Vif/l'Express, systématiquement à charge d'Ogeo Fund, ont été « alimentés ou désinformés » par deux « sources partiales » à savoir un « candidat déçu », au rachat des parts d'Ogeo Fund, et les ex-associés d'Ogeo Fund dans LIG qui avaient espéré vendre leurs parts à un montant plus élevé au détriment d'Ogeo Fund. Il est important de noter qu'aucun autre média n'a relayé les allégations des magazines Vif l'Express et Apache.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Contrairement à ce que ces articles mentionnent, l'argent des pensionnés liégeois n'a aucunement été « dilapidé ». L'investissement d'Ogeo Fund dans Land Invest Group, cédé en mai 2018, a généré un rendement global annualisé supérieur à 10%, je pense qu'il faut entendre ce chiffre, c'est plutôt rare....

Il s'agit donc d'un rendement très élevé par rapport à des investissements standards ainsi que par rapport aux rendements générés par le marché.

Ogeo Fund a ainsi réalisé une plus-value substantielle sur sa participation en capital, c'est-à-dire plus de 400%, et a été remboursé de l'intégralité des prêts consentis, en principal et en intérêts à un taux de 9% par an sur toute la durée des prêts.

On se souviendra d'ailleurs que le Vif/l'Express et David Leloup écrivaient eux-mêmes, dans un article paru le 26 avril 2018, que les conditions dans lesquelles Ogeo Fund s'était désengagé de son investissement dans le groupe Land Invest constituaient « un happy end tout à fait honorable ».

Par ailleurs, non seulement Land Invest Group mais également LIPM, étaient auditées par PWC qui a toujours émis des rapports sans réserve sur les comptes annuels de ces sociétés. Outre ces remarques sur un projet spécifique, il est important de noter que le rendement moyen d'Ogeo Fund sur ces 5 dernières années donc 2013 à 2017, est de 6,51 %.

Un article récent de l'écho intitulé « Année décevante pour le rendement des fonds de pension belges » fait état de l'étude PIPS (Pension Investment Performance Survey) réalisée par l'expert en Ressources Humaines MERCER. Selon cette étude, le rendement médian des fonds de pension belges est un rendement négatif, - 4,6 %. Ogeo Fund, quant à lui, affichera un rendement positif et ce, au 31/12/2018. Nous aurons l'occasion d'en parler quand la publication des chiffres sera officielle.

Ogeo Fund est un OFP, c'est-à-dire un Organisme de Financement de Pensions, et non pas une société commerciale. Ogeo Fund n'a donc pas d'actionnaires et n'a pas non plus de parts réparties entre ceux-ci. Ogeo Fund est un « prestataire de services » que les membres peuvent quitter à tout moment.

D'autre part, chacune des entreprises d'affiliation d'Ogeo Fund dispose, légalement, d'un représentant permanent au sein de l'Assemblée générale d'Ogeo Fund. En ce qui concerne la Province de Liège, c'est le Député Provincial Robert Meureau, qui a ce mandat à sa charge et qui occupe cette fonction actuellement.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus au sein de l'OFP Ogeo dont l'approbation de la SIP (Statement of Investment Principles) c'est-à-dire la politique de placement, la ratification du plan de financement et de ses modifications, la ratification des conventions de gestion avec les entreprises d'affiliation et de leurs modifications ainsi que la dissolution et la liquidation de l'organisme de financement de pensions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

C'est donc au travers de sa représentation au sein de l'Assemblée générale d'Ogeo Fund que la Province de Liège est associée à la définition et à la mise en place de la politique de placement ainsi qu'à la désignation des administrateurs qui, eux, doivent tous être agréés par la FSMA, Financial Services and Markets Authority.

Je vous remercie pour vos questions et pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Mme GERKENS, vous souhaitez intervenir ?

Je rappelle notre ROI qui stipule qu'après la lecture de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum ; le Député donne la réponse du Collège à la question ; l'auteur de la question peut réagir pendant 2 minutes maximum ; le Député a un droit de réplique de 2 minutes maximum.

Mme GERKENS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je n'utiliserai pas les 2 minutes, rassurez-vous Monsieur le Président. Je voulais juste reprendre des éléments de la réponse de M. le Député – Président.

D'abord, une motion si nous l'adoptons à la majorité, si vous faites référence à cette motion dans votre DPG, ça veut dire qu'elle a une valeur.

J'ai effectivement une longue histoire parlementaire et figurez-vous que maintenant à chaque déclaration de politique pour l'année suivante, les Ministres sont tenus de faire le bilan dans la réalisation et la concrétisation des motions adoptées.

Si je vous interpelle à ce sujet c'est parce que même si chacun à ses tâches nous avons nos responsabilités et c'est à ce titre que nous avons à l'unanimité adopté une motion visant au bien être des travailleurs des éditions de l'Avenir.

La dernière phrase de votre intervention me rassure un tout petit peu, quand vous dites « soyez sûrs que nous allons suivre en tant que représentants du Collège de la Province » parce que le reste de votre réponse, j'aurais voulu qu'elle vienne plus de vous, en tant que représentant de la Province dans les CA. Vous auriez pu demander aussi la mise à l'ordre du jour comme l'a fait mon collègue pour savoir ce qui se passait et orienter la suite des travaux. J'ai eu l'impression d'entendre M. HEYSE dans le restant de votre réponse qui a évidemment la responsabilité, ses tâches mais vous avez aussi les vôtres dans la fonction que vous représentez et donc, je retiens que vous allez suivre de près la situation parce que je pense que des rebondissements, on va encore en avoir et que la transition numérique de la presse c'est un fait pour tous les organes de presse, pour les éditions de l'Avenir comme pour tous les autres, il faut néanmoins des journalistes pour écrire les articles et pour faire une presse qui continue à être de qualité indépendante comme celle des éditions de l'Avenir et donc c'est à ce titre que je vous interpellais et c'est à ce titre que je veillerai aussi au suivi des mandats que vous avez au sein des CA de ces organes.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député provincial – Président, souhaitez-vous répondre à cette intervention ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

M. GILLARD, Député provincial – Président (de son banc).- Je me limiterai à la réponse qui a été donnée.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Pour la troisième question référencée 18-19/A06, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Collège Provincial,

Engie-Electrabel vient d'annoncer son intention d'introduire une demande de permis d'urbanisme pour la construction de 3 bâtiments sur le site de la centrale nucléaire de Tihange. Ces bâtiments serviront au stockage des combustibles usés produits sur le site, après leur passage en piscine de refroidissement.

Depuis, 1993, à Tihange, le combustible nucléaire usé est ainsi stocké directement sur le site, dans une piscine de stockage dite « temporaire », et ce après un passage entre 2 et 5 ans dans les piscines de refroidissement. Or, selon les prévisions d'Engie, la piscine de stockage centralisée sera pleine dès 2022. Engie souhaite donc trouver une alternative pour ce stockage « temporaire ».

Elle prévoit la construction d'un nouveau site qui ne prendra cette fois plus la forme d'une piscine, mais bien d'un stockage « à sec » dans des containers sécurisés comme à Doel.

Avant d'introduire la demande de permis d'urbanisme, la législation impose la réalisation préalable d'une étude d'incidences. Dans ce cadre, Engie a organisé une réunion publique d'information le 11 février à Huy.

Après une heure d'explications du Directeur de la Centrale et de l'ingénieur chargé de l'étude d'incidence. Le public a ensuite pu poser ses questions.

Certaines réponses du Directeur ont particulièrement étonné le public présent : l'absence de blocage de la ventilation passive en cas d'accident ou de fuite au sein du bâtiment de stockage, l'absence de piscine de refroidissement à l'intérieur du centre ou encore l'aveu de fuites continues dans la piscine de désactivation de Tihange 1.

Par ailleurs, des questions se posent quant à la capacité de stockage du nouveau bâtiment. Le Directeur n'a pu lors de cette soirée préciser le nombre d'assemblages que le bâtiment pourrait contenir. Enfin, ce dernier n'a pas pu préciser à quels types d'avions les conteneurs pourraient résister, ni quelle était la durée de vie d'un conteneur.

Pour Ecolo, les trois failles du projet d'Engie sont :

Aucune garantie à long terme ! Selon Engie, le bâtiment en projet est prévu pour une durée de vie de 80 ans. Cependant, aucune solution définitive relative au stockage des déchets n'est actuellement arrêtée. Il n'est pas du tout impossible que le stockage « temporaire » se transforme en stockage de longue durée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

L'échéance des 80 ans pourrait donc être atteinte. L'étude d'incidences devra donc impérativement vérifier, d'une part, si la durée de 80 ans est suffisante et, d'autre part, quelles garanties Engie Electrabel peut fournir quant à la sécurisation du bâtiment sur une durée potentielle de 80 ans ou plus, notamment durant les opérations de démantèlement du site, et ce d'autant que les nouvelles installations seront construites entre deux tours qui devront être démolies. Il est donc essentiel d'obtenir des garanties fermes d'Engie pour l'encadrement du bâtiment de stockage à court et à très long terme.

Or, en ce qui concerne la période après démantèlement, des inquiétudes existent notamment quant à la situation financière d'Electrabel.

Il convient de déterminer à qui incombera la responsabilité de la gestion des déchets radioactifs stockés sur le site de Tihange en cas de faillite.

2. La sécurité des nouvelles installations en question :

Engie affirme que les bâtiments sont capables de résister à un incendie, à une chute d'avion, voire à un séisme.

Lors de la séance d'information, le Directeur n'a cependant pu livrer aucune précision à ce sujet. Le nouveau bâtiment ne semble faire l'objet d'aucune mesure de sécurité ou confinement particulière et ce alors qu'il sera construit entre deux tours de refroidissement à un emplacement plutôt accessible.

Le nouveau bâtiment sera construit sur base d'un système de ventilation naturelle permettant à l'air de circuler depuis et vers l'extérieur de manière passive, ce qui ne pose pas de problème si les conteneurs restent intacts. Toutefois, en cas d'altération de l'un de ces conteneurs, il n'existe aucun moyen d'arrêter la ventilation du bâtiment vers l'extérieur ou de refroidir d'urgence les déchets radioactifs qu'il contient via des piscines de refroidissement d'urgence.

En revanche, il semble qu'ailleurs en Europe, ces bâtiments fassent l'objet de mesures de sécurité supplémentaires. Qu'en sera-t-il à Tihange ?

3. Le danger des piscines actuelles.

Le refroidissement devra toujours s'opérer dans les piscines de désactivation. Or, la sécurité de ces installations pose question. En effet, depuis 20 ans au moins, des fuites d'au moins 1 m³/an sont admises. Si le béton cède, il ne serait plus possible de refroidir convenablement les barres de combustible. Il s'agirait d'une véritable catastrophe.

Tout en sachant qu'il revient aux instances fédérales de contrôle nucléaire d'assurer la sécurité des installations nucléaires, tout en sachant que le permis unique de construction est de compétence régionale, la Province et le Gouverneur ont aussi des responsabilités à assurer afin de garantir la sécurité des habitants et d'être en état de réagir en cas de catastrophe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Face à ces choix relatifs à l'entreposage temporaire des déchets nucléaires, aux demandes de permis envisagés et aux risques de sécurité mis en évidence mes questions sont dès lors les suivantes :

Monsieur le Gouverneur de la Province et les services de sécurité gérés par la Province sont-ils informés et impliqués dans l'analyse des projets en cours et soumis à enquête publique ?

Si ce n'est tel cas, comptez-vous interroger Engie et l'AFCN sur les sujets problématiques de ce nouveau projet qui augmente les risques du site de Tihange. En effet, comment, pour ces nouveaux bâtiments d'entreposage, garantir tout risque lié aux secousses sismiques, attaques terroristes ou chutes d'avions ?

Idem pour les capacités de résistance des piscines existantes ?

Nous savons et la séance publique d'information a confirmé les fuites de la piscine de refroidissement de Tihange 1 : avez-vous des informations ou comptez-vous en demander sur le degré de pourriture du béton et l'état de l'armature de la piscine ? Ne serait-il pas plus prudent de la remplacer ?

Enfin, attendu qu'il est aujourd'hui évident que d'autres activités économiques ne pourront se développer sur le site et le risque lié au stockage justifierait qu'Engie continue de payer une taxe spécifique aux communes concernées et à la Province. Quels dédommagements sont actuellement prévus et vous concertez-vous avec les communes pour envisager la prolongation de cette contribution financière de compensation ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Néanmoins pour le bon fonctionnement de notre assemblée, je tiens à préciser qu'il est souhaitable que les questions soient déposées, lues ici mais pas nécessairement les modifier ici, si on veut avoir une réponse concrète et complète.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues,

Mme la Conseillère, votre question d'actualité concernant la construction d'un ensemble de trois bâtiments sur le site de la centrale nucléaire de Tihange destiné à augmenter la capacité d'entreposage temporaire des assemblages de combustible usé sur le site a retenu toute notre attention ainsi que celle de M. le Gouverneur.

Pour votre bonne information et même si le Collège provincial n'a été saisi, à ce jour, d'aucune façon à ce propos, il nous a semblé opportun et courtois de vous signaler, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil provincial, les procédures en la matière.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Ce dossier sur l'augmentation de la capacité d'entreposage temporaire des assemblages de combustible usé devrait être instruit dans le cadre de deux législations distinctes : le Code de Développement Territorial (CoDT) entré en vigueur en juin 2017 en remplacement du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), procédure au cours de laquelle ni le Collège provincial, ni le Gouverneur n'exercent la moindre compétence,

l'Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, procédure au cours de laquelle le Collège provincial peut être saisi, pour avis, par l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire (AFCN).

C'est dans le cadre de cette seconde législation que l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire devrait recevoir une demande d'Engie-Electrabel en ce qui concerne le projet que vous évoquez. Saisi par l'Agence fédérale, le Collège provincial devrait alors, au même titre que les communes situées dans un rayon de cinq kilomètres, rendre un avis sur base des avis préalables du Comité scientifique de l'AFCN et de l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des matières Fissiles enrichies.

Pour obtenir davantage de précisions sur ces procédures, nous vous invitons à consulter : pour les autorisations de constructions d'infrastructures, le Code de Développement Territorial (CoDT) ; pour les autorisations d'exploiter, l'Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

Enfin concernant votre sous-question reçue plus tardivement – une réponse sur des éléments aussi techniques ne s'improvise pas - au sujet de la possibilité d'instaurer une nouvelle taxe ou de demander une compensation à EDF, il me semble qu'à ce stade, notre compétence, j'entends la Province, se limite à une compétence d'avis comme je vous l'indiquais au début de ma réponse. Au-delà, notre volonté a été, au fil du temps, de réduire le nombre de taxes provinciales. Il ne nous semble pas utile d'en prévoir nécessairement de nouvelles d'autant qu'en cette matière, je suis plutôt favorable que les énergies, au même titre que l'eau, qui sont des éléments de première nécessité soit aux mains des pouvoirs publics ce qui réglerait cette problématique et ce n'est pas spécialement pour faire plaisir à M. RASSAA, M. RAFIK... je ne sais jamais son nom... c'est un avis personnel.

Enfin, j'espère que le site sera effectivement démantelé lors de la sortie du nucléaire annoncée en 2025 mais au vu du développement des carburants alternatifs et des énergies non fossiles, j'en doute !

Mme la Conseillère, vous en conviendrez, qu'en l'état, nous ne pouvons pas répondre techniquement à un problème pour lequel la Province de Liège n'a pas encore été saisie mais nous veillerons à informer le Conseil provincial des éventuels développements à cet égard et à être particulièrement attentifs aux demandes qui lui seraient adressées à ce propos par l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Par ailleurs, Mme la Conseillère, compte-tenu du fait que votre question, s'adresse également à M. le Gouverneur, ce dernier a informé le Collège provincial qu'il se tient à votre disposition si vous souhaitez avoir des précisions par rapport à ses compétences dans ce cas particulier.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Mme MARECHAL, vous souhaitez intervenir. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je vous remercie pour cette réponse.

Alors effectivement, définir la compétence exacte de la Province était un peu délicat mais vous l'avez rappelé effectivement la Province sera à un moment saisie dans le cadre... au niveau du fédéral par rapport aux substances ionisantes et donc qui peuvent créer un danger tant pour les travailleurs que pour la population.

D'autre part, M. le Gouverneur doit travailler déjà sur le plan de sécurité nucléaire.

On est quand même en plein dans un thème qui à la fois touche des risques sanitaires extrêmement importants, j'aimerais donc que l'on prenne cela au sérieux et deux, une activité économique qui, effectivement, même en cas d'arrêt de l'activité de Tihange doit trouver à se perpétuer le temps du démantèlement. Donc, c'est important aussi à ce titre-là. Donc, cette question entre bien, me semble-t-il, dans les compétences de la Province et à ce titre, afin de préparer les avis que devra rendre la Province, afin de préparer tout cela, je dépose au nom de mon groupe, une motion qui est un texte martyr évidemment et qui sera affiné par vous en fonction du cadre exact et précis dans lequel nous devons réagir mais cela permettra d'avoir un débat sur une thématique qui me semble extrêmement importante, l'utilisation, le recours à l'énergie nucléaire et discuter sans cesse le sera jusqu'à effectivement la date annoncée ou pas de l'arrêt du recours à l'énergie nucléaire.

Donc, dans ce cadre, je dépose une motion et il reviendra à la Commission de la travailler de façon à ce que le Conseil soit associé à cet avis que devra rendre la Province.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur le Député provincial André DENIS, souhaitez-vous intervenir ? Oui. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Je n'ai pas dit que ce n'était pas de compétence provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

J'ai dit que ça rentrait dans le cadre d'une demande de permis en l'occurrence de permis d'exploiter et donc, en fonction des avis qui nous seront rendus par les différentes commissions qui vont nous rendre avis au niveau du fédéral par rapport à cela Commission nucléaire et de protection et bien alors, en fonction de cela on rendra un avis mais... une éventuelle motion qui est peut-être un élément qui vient en plus des autres avis dans une décision pour peu que l'on soit d'abord appelé à concertation, ce qui n'est pas non plus une nécessité de la part du fédéral mais voilà, on espère qu'on le sera comme ça on pourra engager le débat.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député. M. le Gouverneur ?

M. LE GOUVERNEUR (de son banc).- Le Règlement d'ordre intérieur étant ce qu'il est, je n'ai qu'un droit de réquisition, pas de droit de réponse.

Deux, mon agenda est à votre disposition pour nous organiser une rencontre.

Mme MARECHAL (de son banc). - Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Gouverneur.

VI.- Octroi du titre de Député provincial – Président honoraire à Monsieur Paul-Emile MOTTARD.

Document 18-19/199 : Octroi du titre de Député provincial – Président honoraire à Monsieur Paul-Emile MOTTARD.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/199).

Une fois n'est pas coutume, nous allons peut-être bousculer nos habitudes puisqu'automatiquement, lorsque nous mettons à l'honneur l'une ou l'autre personne, cela se fait ici à la tribune mais vous avez vu que les contingences techniques ne nous permettent pas de le faire.

Donc, ce que je vous propose maintenant, c'est de passer et de voter ce point et nous aurons l'occasion directement, à l'issue de ce Conseil, de pouvoir mettre à l'honneur notre amis Paul-Emile dans les salons où se tiendra la réception. Voilà !

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII. – Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/223 : Proposition de motion du Conseil provincial de Liège en soutien aux diverses initiatives de la jeunesse déclarant l'urgence climatique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/223).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

Document 18-19/224 : Représentation provinciale au sein de la Société de logement de service public « Le Logis social de Liège ».

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/224).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Je vous informe que, pour représenter la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale du « Logis social de Liège », il vous est proposé de désigner les Conseillers provinciaux suivants : Monsieur Alain DECERF ; Monsieur Roland LEONARD ; Madame Valérie LUX ; Madame Anne THANS-DEBRUGE et Madame Sandrina GAILLARD.

Enfin, pour représenter la Province de Liège au sein du Conseil d'Administration, il vous est proposé de désigner Monsieur Gérard GEORGES.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

POINT EN URGENCE

Document 18-19/225 : Représentation provinciale au sein de l'organisme d'intérêt public « Kaleido Ostbelgien – Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant la Représentation provinciale au sein de l'organisme d'intérêt public « Kaleido Ostbelgien – Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes ».

Vous trouverez le projet de résolution sur vos bancs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Conformément à l'article 71 de notre ROI, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 28 février, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Nous passons au vote sur l'urgence :

Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La notion d'urgence ayant été décrétée à l'unanimité, j'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/211 : Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Collectif contre les violences familiales et l'exclusion » (et plus particulièrement son service d'orientation et de formation pour femmes à la recherche d'un travail).

Document 18-19/212 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Le Nid douillet d'Ouffet ».

Document 18-19/213 : Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 18-19/211, 18-19/212, 18-19/213) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/214 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à partir du 1er janvier 2019 à l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Liège.

Document 18-19/215 : Désignation d'un comptable des matières pour l'IPES de Seraing (Site Jemeppe).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 18-19/214, 18-19/215) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/AB/01 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à soutenir les Maisons médicales – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 18-19/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Cette dernière a décidé de le reporter au mois de mars 2019. Nous en reparlerons donc le mois prochain.

Document 18-19/AB/02 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) libellé « Analyse du budget provincial en budget sensible aux genres » – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 18-19/AB/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé un débat. J'invite le rapporteur, M. Jacques SCHROBILTGEN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SCHROBILTGEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Pour des raisons culturelles, c'est-à-dire le carnaval, je n'ai que mes notes et je vais les présenter.

Ici, il s'agit d'un projet de sensibilisation du budget aux genres. Il y avait d'abord une présentation, un petit film puis un PowerPoint et la mesure est supposée être neutre budgétairement.

C'était surtout une question d'égaliser les investissements publics dans l'espace public en fonction du genre du public concerné même si, pour certains domaines, ce sera assez difficile.

Alors, il y a certaines questions qui ont été posées dans tous les sens, c'était un débat assez vif. La première question c'était surtout qui travaille sur les indicateurs ? Donc qui définit les indicateurs qui sont importants pour engendrer certaines dépenses, et là, la première réponse était surtout l'institut égalité femmes/hommes.

Il était aussi rapporté que c'est une action qui sera faite étape par étape, qu'il est impossible à réussir en un coup.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Et puis, il y a un point qui a été soulevé qui montrait à quel point cette inégalité était quand même assez forte, c'était surtout à la base entre les différents filles et garçons qui peut, par après, dans la vie, créer quand même des différences dans la vie adulte des femmes et des hommes et on parlait par exemple des pratiques sportives féminines.

On revenait sur le point que c'était un processus à mettre en place, qu'il faut toute une série d'outils d'observation et surtout qu'il s'agit d'une question de genre prédominance homme et femme et donc pas que dans un sens, ça va dans les deux sens.

Alors, il y avait la suggestion de faire un projet pilote, donc on parlait de un ou deux services, alors Mme FIRQUET avait proposé l'Openado ou éventuellement le CAF mais l'idée était de créer un programme pour un service pour un peu voir où on peut arriver.

Par après, il y avait encore une discussion où il y avait des grosses différences entre hommes et femmes, notamment ont été mentionnées les différences de premier prix et de jogging entre femmes et hommes, entre les congés parentaux et puis, un Commissaire a demandé si ce problème ne pourrait pas être résolu en travaillant par la supracommunalité ?

Après ça, il y a eu une discussion en fonction de l'amendement mais que je pense qu'il va être repris par le groupe ECOLO.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Conseiller, vous oubliez votre sachet de confettis qui est ici !

(Rires)

Madame FRENAY, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Oui.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. On ne rit pas souvent donc ça fait du bien !

Merci Monsieur le Conseiller pour ce florilège d'une réunion, je trouvais ça très intéressant, ça change un peu. Bon carnaval pour la suite à tous les germanophones que je salue aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Par rapport à la dénomination de l'amendement sur le budget sensible aux genres, un budget sensible aux genres, ce n'est pas une position idéologique, c'est un principe d'égalité, donc c'est dans ce sens-là que je l'avais déposé.

Je souhaite aujourd'hui, au vu de la réunion qui s'est passée mercredi, retirer cet amendement budgétaire puisque un projet de travail dans ce sens a été promue dans la Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Conformément à notre article 76 du ROI, toute proposition ou tout amendement peut être retiré par son auteur tant que le Conseil n'a pas pris de résolution à son égard. Ce que nous faisons donc aujourd'hui.

Document 18-19/216 : Clinique Reine Astrid de Malmedy – Demande d'avance de trésorerie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 18-19/216).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/217 : Cultes – Budget 2017 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Camii, rue Saint Quirin, 1 à 4960 Malmedy – Avis favorable.

Document 18-19/218 : Cultes – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2018 de la Mosquée ASSAHABA, rue de Hodimont, 244 à Verviers – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 18-19/217, 18-19/218) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/219 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 18-19/219).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, lors du point 18-19/219, une personne a demandé pourquoi un montant était supérieur aux 144.000 € hors TVA. Monsieur le Député a signifié que le dossier a été mal reporté et devra figurer sur un autre document dans un autre rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 18-19/220 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé « Naimette-Xhovémont – réfections de la piste d'athlétisme, des aires de concours et du terrain de sports ».

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 18-19/220).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/221 : Modification du règlement relatif au subventionnement des fermes pédagogiques

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 18-19/221).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Catherine HAUREGARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HAUREGARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est donc réunie hier, mercredi, et nous avons examiné le document 18-19/221 relatif à la modification du règlement au subventionnement des fermes pédagogiques.

Un membre de la Commission a posé une question qui était de savoir le nombre de fermes pédagogiques en province de Liège mais son intention était surtout de savoir quel était le budget pour chaque ferme vu que le montant global est partagé entre les différentes fermes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Il nous a été répondu qu'il y a actuellement une douzaine de fermes, qu'elles obtiennent actuellement un subside entre 1.000 et 1.500 €, que le montant global pourrait être revu si de nouvelles fermes entraient dans le processus, étaient agréées, de façon à ce que chacune garde un montant équivalent.

Il nous a également été proposé de nous fournir un rapport financier sur les trois dernières années lors de notre prochaine Commission.

Nous avons adopté cette modification du règlement avec 10 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/AB/03 : Amendement budgétaire : Création de deux articles budgétaires (à définir) libellés respectivement « Mise sur pied d'une formation dédiée à l'agro-écologie à l'IPEA La Reid » et « Développement par les Services agricoles de la Province de formations accompagnées sur l'agro-écologie à destination des agriculteurs » – Montant : 1 € chacun.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 18-19/AB/03).

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 18-19/AB/04 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) libellé « Plan Bibliothèques et salles d'études à la HEPL » – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 18-19/AB/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé un débat.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

J'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 25 février à l'Ecole Polytechnique de Seraing pour notamment se prononcer sur un amendement budgétaire visant la création d'un nouvel article budgétaire d'un euro prévisionnel et libellé comme suit : « Plan Bibliothèque et salle d'études à la Haute Ecole de la Province de Liège ».

L'auteur suggère par cet amendement d'envisager en concertation avec le personnel des bibliothèques, le Département Infrastructures et les conseils d'étudiants, l'ouverture de nouvelles places en bibliothèques et/ou l'extension horaire de certaines implantations en fonction des besoins.

Il souhaite, dans ce cadre, la mise en œuvre d'un Plan Bibliothèque suite à cette consultation.

Il lui est rappelé les mises à disposition de salle d'études actuelles durant les blocus des vacances d'hiver 18-19 et de printemps 2019. De même, un état des lieux et une identification des besoins est en cours de réalisation pilotée par une commission. Celle-ci réalise une enquête à partir d'un questionnaire adressé aux étudiants et enseignants depuis ce mois de février.

Cette enquête touche à différentes thématiques : motifs de fréquentation, heures d'ouverture, confort, espace de travail, fonds documentaires, signalétique, communication, matériel informatique, etc...

La responsable de cette commission a déjà visité les différentes implantations, réalisé un premier état des lieux et a pu déjà améliorer certaines choses.

En outre, il lui est expliqué que des collections ont été valorisées. La formation des usagers a été développée. Un logiciel de détection de plagiat a été acquis et le décret Open Access mis en œuvre.

Une question a été ensuite posée par l'auteur de l'amendement sur le projet de salle d'études dans la salle Kurth au Barbou pour savoir où il en était.

Il lui est répondu que les résultats de l'enquête étaient attendus avant de se prononcer quant à son opportunité.

La Députée provinciale rappelle que l'enquête concerne tant les étudiants que le personnel. Elle s'engage envers la commission à en informer ses membres au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Le plan suggéré par l'amendement déposé existe déjà mais il est plutôt décliné dans toute une série d'articles budgétaires différents. Les moyens nécessaires seront mis à disposition pour les mettre en œuvre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

L'amendement proposé est donc selon elle, non pas dénué d'intérêt, mais obsolète. L'auteur a néanmoins maintenu son amendement malgré ces précisions. Il a donc été soumis au vote de votre cinquième Commission et il a été rejeté par 1 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui. M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je prends la parole brièvement pour saluer, en effet, le travail réalisé par les services dans le dossier de la modernisation des bibliothèques de la Haute Ecole et pour remercier Madame la Députée Muriel BRODURE pour avoir dit en Commission que cela était en partie la conséquence des questions posées par le PTB.

Il est vrai que la consultation des étudiants et du personnel, que nous demandons, est aujourd'hui en cours de réalisation, dans le but d'objectiver les besoins en termes d'accessibilité des bibliothèques et de capacité d'accueil des salles d'études.

Par contre, il est un peu plus étonnant que la demande d'amendement budgétaire que nous avons déposée ait été jugée pour autant sans fondement.

En effet, sans vouloir trop préjuger du résultat des consultations en cours, il nous semble que, pour offrir des horaires d'ouverture dignes de l'outil performant dont on souhaite se doter, il faudra nécessairement en passer par le recrutement de personnel documentaliste spécialisé supplémentaire et par la recherche d'aménagements plus définitifs sur le plan des infrastructures.

De ce point de vue, les solutions provisoires dégagées aujourd'hui ont le mérite d'exister mais ne sont pas suffisantes. C'est pourquoi nous invitons tous les groupes à soutenir notre amendement. Et quelle que soit l'issue du vote, il va de soi que nous continuerons à suivre ce dossier de très près.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite intervenir de manière complémentaire ? Madame la Députée provinciale, souhaitez-vous intervenir ?

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (de son banc).- Je voudrais rajouter quelque chose. Je suis un peu étonnée de votre réaction puisque, juste à la fin de notre Commission, je vous avais demandé si vous souhaitiez attendre ici pour le retirer ou bien si vous souhaitiez le retirer tout de suite et donc, dans le doute, vous m'avez dit « dans le doute, je vais le laisser ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019

Je vous ai dit qu'il n'y avait pas de souci et puis là, j'entends autre chose... Voilà ! Donc, je respecte mais simplement je tenais à ajouter ce petit complément d'information.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Une dernière intervention ?
M. Marc DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Conseiller provincial (de son banc).- C'est juste pour signaler que, apparemment, on ne s'est pas compris. J'ai demandé si je pouvais, effectivement, sursoir pour prendre cette décision. Comme vous m'avez dit non, alors j'ai décidé de la présenter ici.

Mme BRODURE, Députée provinciale (de son banc).- Je n'ai pas dit non ... je n'ai pas dit ça !

M. LE PRESIDENT.- Voilà ! Je crois qu'on n'est plus sur la discussion de fond, je vous propose donc de passer au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que vous devez signer la seconde feuille de présence.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au lundi 25 mars 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17h45'.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2019**X.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.